



## CRITÈRES DE SÉLECTION BELGIAN ATHLETICS



### EUROPEAN YOUTH OLYMPIC FESTIVAL (EYOF) SKOPJE (MKD) – 20 AU 26 JUILLET 2025

#### SYSTEME ET PERIODE DE QUALIFICATION :

Les athlètes peuvent se qualifier en réalisant les **minima Belgian Athletics\*** ci-dessous, une fois, dans la période du 01/01/25 au **30/06/25**, dans toute compétition homologuée par Belgian Athletics.

Hommes	Discipline	Dames
10.63	100m	11.79
21.47	200m	24.14
48.16	400m	54.84
1:51.70	800m	2:07.81
3:51.85	1500m	4:24.75
8:23.41	3000m	9:35.61
13.78	110m H / 100m H	13.61
53.30	400m H	60.64
5:54.05	2000m steeple	6:50.91
22:30.13	5000m Marche	24:39.41
2.04	Hauteur	1.78
4.80	Perche	3.89
7.23	Longueur	6.08
14.59	Triple saut	12.62
17.77	Poids	15.47
55.73	Disque	44.75
67.36	Marteau	61.63
66.46	Javelot	49.83
6835	Decathlon/ Heptathlon	5298
Page 2	Relais Medley	Page 2
	4x400m mixte	

## REMARQUES GENERALES

- Les athlètes nés en 2008 et 2009 rentrent en ligne de compte pour la sélection.
- Un maximum d'un(e) athlète par discipline sera sélectionné(e). Si plusieurs athlètes remplissent les critères de sélection, l'athlète ayant réalisé la meilleure performance, dans la période de qualification, sera sélectionné(e).

En cas d'égalité de résultats entre plusieurs athlètes au sein d'une même discipline :

- Lesdits athlètes seront départagés en tenant compte de leur deuxième meilleur résultat réalisé, dans toute compétition homologuée par la LRBA, se déroulant dans la période de qualification, l'athlète ayant réalisé le meilleur deuxième résultat étant préféré. Si une égalité persiste, il sera alors tenu compte de leur troisième meilleur résultat, etc.
- Le nombre maximum d'épreuves auxquelles un athlète peut participer est de deux épreuves individuelles plus le relais.
- Au maximum, 28 athlètes seront sélectionnés au total.  
Si plus de 28 athlètes remplissent les critères dans les différentes disciplines, la priorité sera donnée aux athlètes qui, sur base de leur performance, seront les mieux classés au ranking européen (Toplists EA) de leur catégorie U18, en date du **01/07/2025**.
- Relais Medley : le comité de sélection pourra, après la fin de la période de qualification, décider de participer au relais mixte (100m, 200m, 300m, 400m). Cette décision dépendra des athlètes sélectionnés en individuel sur les 100m, 200m, 400m, 100/110m haies et 400m haies.
- Relais 4x400m mixte : le comité de sélection pourra, après la fin de la période de qualification, décider de participer au 4x400m mixte. Cette décision dépendra des athlètes sélectionnés en individuel sur 400m et 400m haies.
- **02/07/2025 : introduction des candidatures de sélection par Belgian Athletics au COIB (avec référence sportive des athlètes proposés).**
- **4/07/2025 : COMSEL COIB.**